

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 21 mars 2016

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2015
2. Modification des statuts de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Morges Aubonne Cossonay (ARASMAC) - Préavis N° 02/2016
3. Extension du cabinet médical et améliorations du bâtiment de la Place du Saugey 6 - Préavis N° 03/2016
4. Proposition du Bureau du Conseil communal pour la création d'une commission permanente concernant les questions traitant de l'évacuation et l'épuration des eaux
5. Communications municipales
6. Communications du Bureau
7. Divers et propositions individuelles

Le Président, M. Youri Borboën, ouvre la séance à 20h précises en saluant les membres de la Municipalité, les Conseillères et Conseillers, la presse et le public. Il constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal.

Se sont excusés pour cette occasion : Mmes Crolla Azucena, Curtet Claudine, Foucqueteau Nicole, Künstner Karin et MM. Bridy Jean-Marc, Carrea Lorenzo, Dietler Giovanni, Fiol Francisco, Pellegrinelli Michel

Non-excusés : MM. Schmidt Alexandre, Lambelet Thierry

L'appel fait ressortir la présence de 48 membres du Conseil. Le quorum étant atteint, conformément à l'article 51 du Règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

M. Youri Borboën signale l'absence de M. Jean-Marc Landolt, Municipal excusé pour maladie.

Mme Isabelle Katz et M. Loïc Maillefer fonctionnent comme scrutateurs.

M. Youri Borboën demande à l'assemblée s'il y a des commentaires ou demandes de modifications concernant l'ordre du jour.

Personne ne demandant la parole, il est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2015

M. Youri Borboën remercie M. Jean-Nicolas Muff de sa remarque concernant une omission dans la rédaction de ce PV. En effet, il y avait 57 personnes présentes mais l'absence non-excusee d'un conseiller en la personne de Jacques Spengler ne fut pas mentionnée. Cela sera corrigé.

D'autre part, quelques petites erreurs d'ordre orthographiques sont signalées. Il en est pris note et les corrections seront apportées au PV.

Suite à la demande de M. Luc Vittoz, le lien internet pour accéder à la présentation faite par M. Jean-Marc Landolt « Comptage transports individuels et collectifs » sera ajouté au PV.

M. Youri Borboën remercie la Secrétaire, Mme Thérèse Maillefer, de la rédaction de ce document.

Le procès-verbal ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

2. Modification des statuts de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Morges Aubonne Cossonay (ARASMAC) - Préavis N° 02/2016

M. Youri Borboën passe la parole à M. Michel Perreaud, Municipal responsable du préavis, qui n'a rien à ajouter.

M. Youri Borboën passe la parole à Mme Monique Martin, Présidente de la commission ad hoc, en charge de l'étude de ce préavis, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Youri Borboën ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il donne lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 02/2016,
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier l'objet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accepter la modification de l'article 10 tel que figurant dans les annexes,
- d'accepter la modification de l'article 12 tel que figurant dans les annexes,
- d'accepter la modification de l'article 16 tel que figurant dans les annexes,
- d'accepter la modification de l'article 37 tel que figurant dans les annexes,
- de charger la Municipalité d'informer le CODIR de l'ARASMAC des décisions prises par le conseil communal.

3. Extension du cabinet médical et améliorations du bâtiment de la Place du Saughey 6 - Préavis N° 03/2016

M. Youri Borboën passe la parole à M. Michel Perreaud, Municipal responsable du préavis. Ses paroles sont retranscrites ci-dessous :

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
J'ai pris contact avec les Dr Dunand et Delessert afin d'entreprendre une discussion sur l'augmentation potentielle du loyer du cabinet médical suite à l'extension prévue selon le préavis 03/2016.*

Il s'avère que les médecins trouvent le loyer actuel très élevé qui se monte mensuellement à Fr. 3085.- soit Fr. 290.- au m2, charges non comprises.

Après avoir pris contact avec plusieurs régies et un collègue louant des locaux dans la région morgienne dont le loyer se monte à Fr. 235.- au m2, ils nous font la proposition de fixer le nouveau loyer à environ Fr. 245.- le m2 ce qui représentera un loyer mensuel de Fr. 3430.- (hors charges).

Après avoir pris également des renseignements auprès de différentes régies il s'avère que les loyers des locaux commerciaux et bureaux ont passablement régressés ces dernières années compte tenu du nombre important de surfaces disponibles.

Pour information voici quelques prix actuels pour ces locaux

Lausanne, av. de la Gare 10 Fr. 263.- m2

Bussigny, Sorge 1 Fr. 167.-

Lausanne, Malley Fr. 260.-

Lausanne, Entrebois Fr. 195.-

Renens, Longemalle Fr. 264.-

En conclusion, je vous remercie de bien vouloir accepter ce préavis qui je vous le rappelle est d'importance stratégique afin de conserver un cabinet médical au centre de notre village et ainsi d'assurer la pérennité de nos commerces et plus particulièrement de la pharmacie.

De plus, l'ensemble des loyers de nos bâtiments sera revue dès l'entrée en fonction de notre nouveau gérant au 1er juillet 2016.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité a décidé de présenter un amendement et le formule comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- *vu le préavis municipal N° 03/2016 amendé et son complément du 04 mars 2016,*
- *vu le rapport de la Commission chargée d'étudier l'objet,*
- *vu le rapport de la Commission des finances,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour*

DECIDE

- *d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 780'000.00 pour l'extension du cabinet médical et améliorations du bâtiment de la Place du Saughey 6,*
- *de prélever ce montant sur nos disponibilités,*

- *d'amortir cette somme sur un délai maximum de 20 ans et/ou de prélever tout ou partie par le compte N° 9282.000 Réserve générale,*
- *de porter au budget annuel le montant nécessaire à l'entretien de ces nouvelles installations,*
- *de réévaluer les loyers sur la base de négociations et en fonction des prix du marché.*

M. Youri Borboën le remercie et passe la parole à M. Luc Martin, Président de la Commission ad hoc en charge de l'étude de ce préavis.

M. Luc Martin n'a rien à ajouter à leur rapport et remercie le Municipal M. Michel Perreaud de ces compléments.

M. Youri Borboën passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des finances.

M. Thierry Pache n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Philippe Diserens, membre de la commission des finances prend la parole. Ses propos sont retranscrits ci-dessous :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans son rapport détaillé, le Président de la Commission des finances précise notamment :

- *l'appréciation par sa commission d'un coût élevé pour l'agrandissement du cabinet médical*
- *le regret d'absence de discussion préalable avec les locataires du cabinet au sujet d'une participation aux travaux d'aménagement intérieurs*
- *l'insistance pour une prise en charge partielle de ces derniers par les locataires du cabinet*
- *et le souhait d'une négociation à mener par la Municipalité au sujet des honoraires d'architecte*

De mon côté, et pour traduire de manière plus concrète ces nombreux vœux et souhaits, je propose de réduire le crédit à accorder de CHF 50'000.00, conformément à l'article No 73 du Conseil communal, par le dépôt de l'amendement suivant, lequel modifie le premier alinéa de la décision en lien avec le préavis 03/2016, à savoir :

- *Le Conseil communal décide d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 730'000.00 pour l'extension du cabinet médical et améliorations du bâtiment de la place du Saugey 6.*

Mesdames et Messieurs, si ces travaux concernaient nos propriétés respectives, je suis absolument persuadé que nous reprendrions le coût des travaux pour tendre à la réduction, impact amiante compris.

Je vous encourage par conséquent à accepter cet amendement et demeure à votre disposition pour tout complément.

M. Youri Borboën le remercie et redonne la parole M. Thierry Pache. Ses propos sont retranscrits ci-dessous :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il a été discuté en Commission la possibilité de faire baisser le crédit pour porter le montant à CHF 730'000.00. Après discussion sur quelles bases pouvons-nous demander une baisse de ce dernier de CHF 20'000.00, 30'000.00 ou 50'000.00. La majorité de la Commission a décidé de garder le montant à CHF 780'000.00. Il s'agit quand-même d'un chantier particulier. Nous ne souhaitons pas réduire ce crédit et que tout à coup il y ait une surprise lors des travaux, diagnostic amiante par exemple (comme le mentionne la Commission d'objet). Nous ne voulons pas faire d'économie et devoir ensuite calculer sur d'autres postes qui pourraient porter préjudice à la qualité de la construction. Par contre, nous encourageons vivement la Municipalité à négocier avec les médecins (l'aménagement intérieur par exemple), l'architecte pour ses notes d'honoraires pour essayer de faire diminuer le montant de la facture dans la mesure du possible.

Je vous encourage à voter le préavis tel que présenté, avec l'amendement de M. Perreaud de ce soir.

M. Youri Borboën le remercie et ouvre la discussion sur ce préavis N° 03/2016.

M. Ramiro Rodrigues demande à M. Perreaud concernant l'amendement proposé, si le loyer étudié au sein de la Commission pouvant être augmenté d'une certaine somme, pouvait également être diminué après les négociations mentionnées.

M. Michel Perreaud le remercie de la question et lui répond qu'aujourd'hui les locataires paient CHF CHF 290.00 / m² pour 128 m². L'idée est de réduire ce montant de façon à arriver à un loyer raisonnable et correspondant aux loyers actuels de locaux commerciaux / bureaux. Donc après acceptation de cet amendement, la Municipalité ira négocier les montants des loyers avec les médecins et avec les autres locataires de l'immeuble. Ce loyer ne diminuera pas mais passera de CHF 3085.00 à CHF 3430.00, ce qui correspond à une augmentation d'environ CHF 300.00 pour respecter les prix actuels du marché.

M. Edy Bridy demande l'avis de la Commission des finances concernant ce problème de loyer puisque dans leur rapport ils parlent d'une augmentation de loyer d'environ CHF 1000.00 et maintenant M. Michel Perreaud parle d'une augmentation de CHF 300.00. D'où vient cette différence ?

M. Thierry Pache répond que la Commission avait donné le chiffre de CHF 290.- mais en considérant le prix du marché cela était effectivement un peu élevé. Il y aura quand même une petite augmentation mais il faut se poser la question si on veut maintenir ces CHF 290.00 et prendre le risque de voir partir les locataires. Il pense pouvoir vivre avec le prix amendé vu les chiffres annoncés ce soir. Il y aura donc une augmentation d'environ CHF 400.00 au lieu des CHF 1000.00 annoncés.

Mme Irène Caron, Syndique, rappelle que les négociations entreprises avec les différents locataires ne sont pas terminées. Des travaux autres que les travaux d'isolation sont prévus dans les appartements au-dessus du cabinet médical durant l'année. Il y aura une discussion

avec l'ensemble des locataires. Il semblerait également qu'il y ait un troisième médecin prévu pour le cabinet. Il faut donc attendre que le cabinet soit au complet.

Il ne faudra pas se limiter à la lecture financière des enjeux par rapport à cet agrandissement de cabinet, il y a également un rôle social à jouer et il serait dommageable pour l'ensemble du village de ne pas en tenir compte. La Municipalité va faire ce qu'il faut pour maintenir ce cabinet médical au village et elle va continuer à négocier, y compris en ce qui concerne les aménagements intérieurs.

M. Philippe Diserens est convaincu que l'ensemble du Conseil communal est persuadé du bien-fondé de cet investissement. Néanmoins, le fait de recevoir successivement un préavis vide de tout chiffre, puis un préavis qui parle d'une augmentation de loyer de CHF 1000.00 et finalement un amendement ne prévoyant qu'une augmentation de CHF 400.00 lui laisse un goût d'inachevé. La Commission des finances n'a pas eu connaissance de tous les éléments à temps. Le bien-fondé de l'investissement, amendé ou pas, est clair, mais la manière dont cela est présenté ne le convainc pas.

Mme Sandra Cavin demande à M. Perreaud quelle régie immobilière s'occupera des baux en deuxième semestre 2016. Il lui répond qu'il s'agit de la régie JFR, actuellement sise à, St-Sulpice et qui transférera ses bureaux dans les locaux achetés aux Portes d'Echandens.

M. Jacques Perrinjaquet partage l'avis de Monsieur Philippe Diserens, exprimé dans sa dernière intervention. Il s'étonne que la première version du préavis montre simplement une somme de cinq montants pour arriver à ce total de CHF 780'000.00. Il a d'ailleurs apprécié la démarche de la Commission des finances d'en demander les détails. Concernant l'« amendement Diserens », il pose la question : pourquoi CHF 50'000.- ?

M. Philippe Diserens répond qu'il n'est pas un professionnel du bâtiment mais pense qu'un forfait pourrait être négocié en matière d'honoraires d'architecte. Il pense également, comme l'a précisée Madame la Syndique qu'une prise en charge partielle des aménagements par les locataires des locaux transformés soit possible. Il rappelle également être déjà intervenu ces derniers mois concernant les divers et arrondis de réserve qui sont revenus à travers des préavis. Il est sûr que ces éléments combinés pourraient permettre une économie de CHF 50'000.00 et pense que ce chiffre est cohérent.

M. Youri Borboën clôt la discussion et explique qu'il y a donc deux amendements déposés: l'amendement « Perreaud » et l'amendement « Diserens », qui seront soumis au vote dans cet ordre. Puis nous passerons au vote à main levée sur le préavis 03/2016 qu'il soit amendé, amendé partiellement ou non-amendé.

Amendement « Perreaud » : M. Youri Borboën précise qu'il s'agit du 5^{ème} point du préavis 03/2016, stipulant :

- *de réévaluer les loyers sur la base de négociations et en fonction des prix du marché.*

ACCEPTATIONS	38
REFUS	0
ABSTENTION	9

Cet amendement est donc accepté.

Amendement « Diserens » : Modification du montant de crédit, soit :

- *d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 730'000.00 pour l'extension du cabinet médical et améliorations du bâtiment de la Place du Saugey 6,*

ACCEPTATIONS	9
REFUS	24
ABSTENTION	13
VOIX NON-EXPRIMEE	1

Cet amendement est donc refusé.

M. Youri Borboën donne lecture des conclusions du préavis N° 03/2016 et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 03/2016 amendé et son complément du 04 mars 2016,
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier l'objet,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE (36 OUI – 3 NON – 8 ABSTENTIONS)

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 780'000.00 pour l'extension du cabinet médical et améliorations du bâtiment de la Place du Saugey 6,
- de prélever ce montant sur nos disponibilités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 20 ans et/ou de prélever tout ou partie par le compte N° 9282.000 Réserve générale,
- de porter au budget annuel le montant nécessaire à l'entretien de ces nouvelles installations,
- de réévaluer les loyers sur la base de négociations et en fonction des prix du marché.

4. Proposition du Bureau du Conseil communal pour la création d'une commission permanente concernant les questions traitant de l'évacuation et l'épuration des eaux

Lors d'une précédente Assemblée du Conseil communal, M. Philippe Martin a exprimé le souhait que le Bureau du Conseil communal étudie la possibilité de mettre en place une commission permanente traitant de l'évacuation et l'épuration des eaux. Le Bureau du Conseil a décidé d'ouvrir une discussion au sein du Conseil communal. Il précise que si le Conseil en adopte le principe, celle-ci sera nommée par le Conseil en même temps que les nominations des autres commissions permanentes, soit lors de l'installation des autorités communales au mois de mai prochain. Il rappelle aux Conseillers qu'ils ont pu prendre

connaissance du règlement ad' hoc. Avant d'ouvrir la discussion il passe la parole au 1^{er} Vice-Président, M. Dominique Tavel.

M. Dominique Tavel dit que le Bureau adhère à l'idée de M. Philippe Martin de créer une commission permanente. Après réflexion, le Bureau s'est rendu compte que la Commission des routes pouvait très bien traiter l'aménagement des routes ainsi que ce qui se trouve en dessous des routes. Il propose donc d'adjoindre une fonction à la Commission des routes plutôt que de créer une nouvelle commission permanente, qui sera appelé à siéger en même temps que la Commission des routes et la Commission des finances sur le même sujet.

M. Youri Borboën donne la parole à M. Antoine Gerber, président de la Commission des routes, qui se déclare d'accord avec M. Dominique Tavel. Il pense que les éléments à traiter sont liés et que trois commissions pour un même objet seraient trop. D'ailleurs la Commission des routes n'est pas surchargée de travail, ses membres se sont réunis 3 fois durant l'année 2015 et peuvent assumer une tâche supplémentaire. Il se rallie donc à la proposition du Bureau.

M. Youri Borboën le remercie et ouvre la discussion.

M. Philippe Martin se dit surpris de la réponse du Bureau et des arguments évoqués. Il s'agit d'arguments inverses de ceux reçus à sa demande de création d'une commission permanente des égouts il y a environ 8 ans. Le Bureau voulait alors donner du travail à tous les Conseillers. Il trouve important d'avoir le plus de Conseillers possible pour étudier un sujet compliqué afin d'avoir une vue d'ensemble sur le long terme. Il renouvelle donc sa proposition pour une commission permanente séparée.

M. Dominique Tavel n'est pas d'accord car parmi les membres de la Commission des routes il y aura des personnes avec des connaissances techniques ; d'autre part il y aura que des rares questions à traiter concernant les eaux. Pour des cas compliqués où il faudrait régler des servitudes, il y aura de toute façon l'appui de juristes. Si la Municipalité est amenée à traiter un cas particulièrement compliqué, on pourra toujours nommer une commission ad' hoc.

M. Philippe Martin ne sous-estime pas les capacités de la Commission des routes, mais insiste qu'il veut une commission indépendante afin d'intéresser les Conseillers à toutes les questions. Il convient que la route et les égouts sont liés, mais il estime qu'il n'y a pas double-emploi.

M. Luc Martin demande une précision à M. Dominique Tavel quant à la dénomination de cette Commission. Est-ce que la Commission permanente des routes s'appellera dorénavant « Commission permanente des routes et d'évacuation et d'épuration des eaux » ? M. Dominique Tavel lui répond par l'affirmative. D'autre part, il demande si cette future Commission des routes et d'épuration aura un domaine de compétence qui touchera non seulement les collecteurs qui sont sur les routes mais également les collecteurs-transport en dehors des constructions, y compris les adaptations de la station d'épuration. Si c'est le cas, cela lui convient.

M. Dominique Tavel évoque les problèmes tels que les micropolluants et la viabilité d'une station d'épuration à laquelle nous seront raccordés. Une commission permanente, spécialisée

et élue pour la durée d'une législature pourra résoudre les problèmes de manière plus compétente dans la finalité.

M. Daniel Dietrich revient sur la proposition du Bureau, et précise que les Conseillères et Conseillers sont déjà bien sollicités dans diverses commissions. Dans ce sens cela pourrait être utile de limiter les commissions traitant un même objet, et donc le nombre de Conseillers impliqués. Il se rallie également à la position de M. Luc Martin.

M. Jean-Nicolas Muff, demande si on sait comment fonctionnent les communes environnantes d'une même taille qu'Echandens pour gérer cette problématique.

M. Dominique Tavel dit qu'à sa connaissance les commissions sont généralement ad 'hoc dans les autres communes, mise à part dans les communes rattachées à ERM (Epuration Région Morges) mais ce n'est pas une règle.

Personne d'autre ne demandant la parole, M. Youri Borboën propose de traiter ce point en deux phases :

Dans un premier temps on vote sur le principe que les questions de l'évacuation et l'épuration des eaux soient soumises à l'étude d'une commission permanente du Conseil communal quelle qu'elle soit.

Si le Conseil refuse, la discussion est close. Si le Conseil en accepte le principe, on passera à un deuxième vote pour déterminer si cette commission doit être intégrée à la commission permanente des routes.

En cas de refus, une commission permanente spécifique sera constituée lors des installations des autorités en mai prochain.

Il est passé au vote à main levée concernant la création d'une commission permanente du Conseil communal traitant de l'évacuation et l'épuration des eaux :

ACCEPTATIONS	46
REFUS	0
ABSTENTION	1

Il est passé au vote à main levée pour déterminer si cette commission doit être intégrée à la commission permanente des routes :

ACCEPTATIONS	46
REFUS	1
ABSTENTION	0

Cette commission fera donc partie de la Commission permanente des routes et portera le nom de « Commission des routes & évacuation et épuration des eaux ».

5. Communications municipales

M. Michel Perreaud fait part de la communication de M. Jean-Marc Landolt (absent)

Transports publics MBC

La Municipalité avait été informée à l'automne 2015, notamment par la Fondation Maison pour Etudiants (FMEL), de la problématique de l'affluence à l'arrêt de bus utilisé principalement par les étudiants sur la ligne N° 705, ceci au moment de se rendre sur les sites de l'EPFL et de l'Université. Des contacts ont été pris avec la direction des MBC afin de trouver une solution à ce problème.

Peu de temps après l'interpellation sur ce même sujet par un Conseiller communal, lors de la séance du 07.12.2015, une solution provisoire a pu être mise en place par les MBC avec le doublement de la course la plus fréquentée en début de matinée (deux bus se suivent pour le même horaire de départ). Cette façon de procéder permet d'améliorer sensiblement la capacité de transport à cette heure de pointe.

Cette solution provisoire a pu être mise en place sans frais supplémentaires à charge de la Commune. Avec la prochaine réalisation des carrefours giratoires, des tests seront réalisés avec des bus articulés afin de trouver à terme, si possible, une solution pérenne pour cette desserte.

M. Eric Maillefer

Refuge du bois de la Côte

Au mois de février, le service de voirie a procédé à la rénovation de notre refuge, en effectuant les travaux suivants :

Extérieur :

- Nettoyage du toit
- Sablage des façades
- Application d'un enduit de protection du bois
- Peinture des façades et des avant-toits
- Ponçage et peinture des tables et des bancs
- Remise à neuf des grills
- Remplacement de la barrière de l'escalier menant au vide sanitaire
- Remise à niveau et remplacement des dalles
- Nettoyage et réparation des chambres et des grilles d'écoulement
- Remise à niveau de la cour

Intérieur :

- Ponçage et peinture des tables et des bancs
- Remise en état et peinture de la cheminée
- Nettoyage

Tous ces travaux ont demandé 253 heures de main-d'œuvre.

Les frais des fournitures se sont élevés à Fr. 4'700.--.

Les machines ont été prêtées par la société Avesco.

Le résultat des travaux est magnifique, et l'exécution digne d'un travail de professionnels.

Balayeuse

Le nettoyage du village à l'aide des souffleuses ne correspond plus à l'état de la technique. Ces souffleuses génèrent beaucoup de bruit et soulèvent des poussières nocives pour le service de voirie et pour le voisinage. Plusieurs réclamations ont été enregistrées à ce sujet.

Ainsi, la Municipalité a décidé d'étudier l'acquisition d'une balayeuse de moyenne dimension en approchant différents fournisseurs.

Notre service de voirie a testé les balayeuses des fabricants suivants :

- Kärcher
- Bücher
- Boschung
- Küpfer

Tous ces essais ont permis de trouver une machine adaptée aux besoins de notre Commune, pour le balayage des places et des chemins communaux.

L'achat d'un tel engin étant très coûteux, il a été décidé de négocier avec un fournisseur pour une location à l'année d'une machine de démonstration avec peu d'heures d'utilisation. Les services d'entretien et les pièces sont compris dans la location de cette machine. Le montant de la location rentre dans le cadre du budget du balayage.

Le choix s'est finalement porté sur une balayeuse Boschung type S2, qui sera mise à disposition de notre service de voirie dès le mois d'avril, la location ne commençant qu'au mois de mai.

Relevons qu'une commune voisine nous a déjà approchés pour nous louer les services de cette balayeuse de manière occasionnelle.

Michel Perreaud

Eclairage salle de gymnastique collège du Chaney

Le système d'éclairage étant devenu obsolète, voire dangereux, nous avons pris la décision de le remplacer par des lampes LED pour un coût d'environ Fr. 28'000.--.

Les travaux auront lieu pendant les vacances de Pâques.

Terrain de sport entre les deux collèges

Le revêtement du terrain synthétique entre les deux collèges sera remplacé durant les vacances de Pâques, celui-ci étant devenu obsolète et usé.

Coût des travaux : Fr. 41'191.20 TTC, à déduire la subvention du Fonds du Sport de Fr. 3'650.00.

M. Jerome de Benedictis**Travaux au giratoire du Brizet**

Les travaux de construction du giratoire du Brizet avancent comme prévu. Il a été convenu de maintenir le carrefour en T pour réaliser les deux traversées de chaussée et passer en carrefour giratoire dans le courant du mois de mai. Durant les travaux, il est apparu qu'une chambre des eaux usées collectant une grande partie du village était en mauvais état. Il a été décidé de procéder à son remplacement pour le montant de Fr. 33'151.35 TTC. La fin de ce chantier est prévue pour la fin du mois de juin.

Zone 30 et abribus rue du Château

La Confédération a approuvé le subventionnement pour la construction des nouveaux abribus dans le village. La Municipalité attend la validation des plans par les MBC afin de mettre prochainement le projet à l'enquête publique. La réalisation de ces travaux est prévue avant l'été, sous réserve d'éventuelles oppositions.

Lanternes LED – lampes clignotantes

Le remplacement des lanternes à vapeur de mercure est pratiquement terminé. Concernant le clignotement de certaines lanternes à l'allumage, le fabricant a reconnu un dysfonctionnement sur 5 à 10 % des luminaires fournis. Notre fournisseur a procédé gratuitement au remplacement de ces lanternes et s'est engagé à remplacer d'autres lanternes dans le futur si ces dernières venaient à présenter le même défaut. Dans tous les cas, nous vous remercions de bien vouloir signaler tout problème par mail au bureau communal.

Véhicule Mobility à Echandens

La Municipalité a signé un contrat avec la société Mobility pour qu'un emplacement pour un véhicule Mobility soit défini à Echandens et pour qu'un véhicule soit disponible sur notre commune. Le contrat porte sur une durée minimum de deux ans et Echandens n'étant pas considéré comme emplacement stratégique pour la mise à disposition d'un véhicule, la Municipalité s'est engagée pour une couverture de déficit d'un montant annuel de Fr. 11'800.--, duquel sera déduit le chiffre d'affaires réalisé par le véhicule. Une communication plus détaillée parviendra aux habitants en temps voulu.

6. Communications du Bureau

6.1. Règlement du Conseil communal

Le règlement du Conseil communal présente une erreur d'impression en page -2-, la page -1- étant imprimée à double. La correction est en cours et un nouvel exemplaire du règlement du Conseil communal sera distribué prochainement.

6.2. Votations

Les taux de participation des dernières votations/élections pour Echandens sont les suivants:

- 28.02.2016 Election à la Municipalité	: 49.54%
Election au Conseil communal	: 52.42%
Votation « Couple et famille »	: 61.67%
Votation « Renvoi des étrangers criminels »	: 61.61%
Votation « Denrées alimentaires »	: 61.44%
- 20.03.2016 « Votation Révision imposition entreprises »	
RIE III	: 40.82%

6.3. Tir de l'amitié

La 24^{ème} édition du **Tir de l'Amitié 2016** se déroulera au stand d'Echandens et aura lieu :

- le mercredi 27 avril 2016 de 16h00 à 19h30
- le samedi 30 avril 2016 de 08h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

La proclamation des résultats et distribution des prix aura lieu samedi 30 avril 2016 à 17h00 à la buvette du stand d'Echandens.

Les personnes intéressées à former une équipe du Conseil communal, peuvent s'annoncer auprès de M. Patrick Zurn. **Délai d'inscription : 15 avril 2016**

6.4. Démission au Conseil Communal et suppléants législature 2016-2021

Suite à sa brillante élection à la Municipalité pour la législature 2016-2021, le Bureau du Conseil communal a reçu, datée du 3 mars 2016 mais avec effet au 30.06.2016, la démission du Conseil communal de Madame la Conseillère Katharina Zurn. Le Président du Conseil communal profite de cette occasion pour la remercier de tout son engagement au sein du Conseil communal, elle qui entre autre l'a présidé il y a quelques années. Cette démission permettra au premier « vient ensuite », M. Fabien Maillefer de faire son entrée au Conseil communal. M. Maillefer a déjà confirmé qu'il acceptera son élection.

Cela libère un poste de suppléant qui peut être repourvu immédiatement vu que la démission de Mme Zurn avait été reçue avant le dépôt des listes pour l'élection des suppléants. Il signale que le Bureau a trouvé les 15 suppléants au Conseil, et avec ce nombre exact (s'il le reste), ils seront élus tacitement.

6.5. Sortie du Conseil communal

Le Bureau du Conseil est en plein travail pour l'organisation de la sortie annuelle du Conseil communal qui aura lieu le **11 juin 2016**. Il demande à l'assemblée de réserver la date.

6.6. Agenda

- 17.04.2016 Elections communales
Syndic 1^{er} tour
Suppléants Conseil communal (1 seul tour à la majoritaire)
- 25.04.2016 Conseil communal (à confirmer) (Ndlr : pas de Conseil communal le 25 avril 2016)
- 08.05.2016 Elections communales
Syndic 2^{ème} tour éventuel
- 26.05.2016 Installation des autorités communales
17h00 à l'Eglise : assermentation (Ndlr : l'horaire a été avancé à 16h00)
Suivi d'une assemblée du Conseil (constitution),
et d'un repas en commun. Une invitation suivra.
- 11.06.2016 Sortie du Conseil
- 27.06.2016 Conseil communal

7. Divers et propositions individuelles

M. Jacques Perrinjaquet se dit surpris de ce qui a été avancé concernant les suppléants du Conseil communal. Il rappelle qu'il y a déjà des suppléants élus et en conséquence il n'y aura pas 15 suppléants à élire. D'autre part, il se pose la question s'il est possible de ne pas aviser la population que ces places sont à prendre et qu'on peut se porter volontaire.

M. Youri Borboën lui répond qu'il y avait en effet 7 suppléants élus dont un qui prendra le siège laissé par Mme Katharina Zurn. Il faut donc élire encore 9 suppléants. Il signale que cette information est affichée au pilier public et que la population est donc dûment informée.

M. Patrick Zurn rappelle que le tir de l'amitié aura lieu le 27 et le 30 avril 2016 et invite les conseillers à s'inscrire auprès de lui pour former une équipe du Conseil communal. Il sera à disposition à la fin de la séance ou plus tard par email.

M. Luc Vittoz se réfère à son intervention lors du Conseil communal de décembre concernant une voiture Mobility pour Echandens et remercie la Municipalité d'y avoir donné suite aussi rapidement.

M. Philippe Diserens transmet les remerciements de M. Richard, Président de la commission d'entraide de la paroisse, aux Conseillers pour avoir fait don des jetons de présence 2015 aux cartons de cœur (Ndlr : Cartons de Noël).

D'autre part, il aimerait connaître le montant de la location annuel d'une balayeuse, mentionnée dans les communications municipales ci-dessus et demande également des précisions quant à l'avancement des discussions relatives à la dépollution de la parcelle Demaro.

M. Eric Maillefer lui répond concernant la parcelle Demaro que les discussions sont en cours avec Demaro et le bureau Karakas & Français. D'ailleurs deux courriers leur ont été adressés très récemment pour sommer l'entreprise Demaro de remettre un décompte final, qui n'a toujours pas été reçu à ce jour.

Concernant la location de la balayeuse il s'agit d'un montant couvert par le budget annuel du balayage qui est de CHF 15'000.-.

M. Youri Borboën remercie M. Philippe Diserens de la communication concernant les cartons de cœur, et rappelle qu'il avait déjà fait part d'un courrier de remerciement de la paroisse lors du Conseil communal de décembre 2015.

M. Dominique Bolomey rappelle les prochaines Fêtes du Château en été 2017 et dit qu'il cherche toujours des comédiens comme indiqué dans un tout-ménage récemment distribué.

M. Youri Borboën repasse une dernière fois la parole à Mme la Syndique qui n'a rien à ajouter.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h20.

Le Président

La Secrétaire

Youri Borboën

Thérèse Maillefer